

Pour conserver avec plus de certitude la modération qui doit marquer la levée des contrôles, le gouvernement a donc décidé de présenter des modifications à la loi anti-inflation qui alignent les conventions en cause sur les recommandations de la Commission de lutte contre l'inflation ou sur les ordonnances du directeur. Nous avons l'intention de présenter à cet effet une mesure modificative. D'autre part, la loi assurera le respect effectif des limitations de profits imposées par voie d'ordonnance par exemple.

M. Gillies: Le député permettrait-il une question?

M. Macdonald (Rosedale): Non, monsieur l'Orateur. Mon temps de parole est mesuré. Je pense avoir le droit de terminer mon discours sans interruption.

Des voix: Oh!

M. Macdonald (Rosedale): Comme aux autres membres du gouvernement, on m'a demandé entre autres ce que nous cherchions à obtenir par nos entretiens avec les représentants des divers groupes d'intérêts du pays. Les chefs du Congrès du travail du Canada et des organismes patronaux du Canada nous ont dit qu'ils prôneraient la modération...

M. Fraser: Pas du tout!

M. Macdonald (Rosedale): ... mais comment être sûrs que leurs conseils seront suivis? Ni d'un côté ni de l'autre on n'est tout-puissant. Le bureau du CTC par exemple ne peut parler que pour ses adhérents. Il ne représente pas l'ensemble du mouvement ouvrier canadien. De leur côté, les représentants du monde des affaires disent bien qu'ils parlent uniquement au nom de leur propre entreprise et qu'ils n'ont aucun moyen de faire entendre leurs appels à la modération. Nous allons chercher à obtenir de nouvelles assurances sur l'intensité des efforts qui seront déployés par ces groupes pour faire prévaloir la modération.

● (2030)

De même, nous cherchons à obtenir la participation de ces groupes aux deux nouvelles institutions que nous avons proposées dans le Livre blanc, dans le Programme de coopération. Nous avons proposé de créer ces deux institutions, une tribune consultative et un organisme de contrôle, et il est essentiel d'obtenir l'appui du monde des affaires et des syndicats canadiens.

Y participeront-ils? Compte tenu de l'expérience du Conseil économique, assisteront-ils seulement aux réunions? Nous n'en savons rien pour le moment. Même si nous leur avons soumis le Livre vert pour qu'ils l'examinent et étudient ces questions précises, rien ne nous prouve pour le moment qu'ils soient disposés à participer à ces organismes. Nous leur avons posé la question et, s'ils ne sont pas prêts à accepter la formule de consultation que nous proposons, quels changements ou quelles méthodes proposeront-ils pour garantir une plus grande modération pendant la période postérieure aux contrôles? C'est un rôle qu'il reste à définir en consultation avec les deux groupes. Nous avons demandé à les rencontrer, dès qu'ils seront prêts, dans le but d'en discuter, et, une fois que nous connaîtrons leur réaction, il incombera au gouvernement de prendre une déci-

Anti-inflation—Loi

sion définitive quant à la date du décontrôle et aux méthodes à employer.

Pour ce qui est de la tribune, j'aimerais laisser quelques instants mes sources purement canadiennes et me tourner vers un rapport international, que je recommande aux députés. Il s'agit du rapport récent du secrétaire de l'OCDE intitulé «Vers le plein emploi et la stabilité des prix». C'est un examen perspicace des problèmes que pose la gestion économique dans une économie moderne, et le rapport a été rédigé par un groupe d'experts indépendants sous la direction de M. Paul McCracken, ancien président du groupe des conseillers économiques des États-Unis. J'aimerais citer brièvement un passage du chapitre principal de ce rapport:

Nous approuvons le principe selon lequel les gouvernements devraient discuter régulièrement avec les organismes qui représentent le monde des affaires et les syndicats de l'objectif de niveau général des prix et des salaires à viser pour l'année à venir, dans le but de réaliser ou de maintenir un niveau d'emploi élevé.

Le rapport poursuit dans ces termes:

Il y a cinq ans, on pouvait comprendre que les représentants du patronat et du travail puissent juger tout naturel que les gouvernements aient le pouvoir d'assurer des niveaux de vente et d'emploi élevés. Ils ont bien pu estimer qu'il n'y avait pas lieu de prendre trop au sérieux les mises en garde contre les conséquences néfastes que pourrait avoir leur attitude irresponsable. Mais tout cela a changé à présent.

J'ai parlé de tribune de consultation. Je ne ferai qu'une brève allusion à l'organisme de surveillance, celui-ci et ses fonctions étant décrits en détail dans le Programme de coopération. Il est chargé de suivre les évolutions de l'économie, de relever les modifications précises sur les prix et les salaires qui pourraient avoir une incidence fâcheuse sur l'inflation au Canada et de relever également les tendances de l'économie dans cette direction. Cet organisme devrait être conçu pour répondre à l'option de libre choix qui correspond à la période postérieure aux contrôles. Il serait uniquement chargé de recueillir des renseignements de la bouche des grands responsables des prises de décision, au niveau de l'économie, et d'en faire un rapport officiel. Il ne serait pas chargé d'exercer des contrôles, proprement dits, sur les prix ou les salaires.

Ce n'est pas une notion entièrement nouvelle pour nous au Canada car elle existe depuis plusieurs années. Je la comparerais à la Commission Estey, qui a étudié les prix de la sidérurgie au Canada, ou aux travaux mieux connus de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires qui a étudié l'industrie alimentaire, dans ce même esprit.

En ce qui concerne cette tribune consultative, je tiens à insister sur les deux objectifs qui la sous-tendent, deux éléments essentiels, le principe de la responsabilité et celui de la coopération.

Par responsabilité, on entend que le secteur privé aura toute liberté de prendre ses décisions, mais on lui demande, ce faisant, de tenir compte de l'incidence plus large qu'elles peuvent avoir sur l'ensemble de la collectivité, et des conséquences à long terme qu'elles auront, soit sur les syndicats, soit sur l'entreprise, pour peu que la prise de décision économique vienne à rompre l'équilibre établi.